



Octobre 2025

PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET

Renouvellement et extension de la carrière de Eurre

Sommaire

- 1 EN BREF
- 2 LA SOCIETE DELMONICO DOREL CARRIERES
- 3 LE PROJET
- 4 LA REMISE EN ETAT
- 5 CONTEXTE REGLEMENTAIRE
- 6 PROCEDURE D'INSTRUCTION
- 7 POUR ALLER PLUS LOIN

La carrière de Eurre EN BREF...

La société DELMONICO DOREL CARRIERES exploite une gravière sur la commune de Eurre conformément à un arrêté préfectoral modifié du 17 novembre 2016.

Le projet objet de la présente demande consiste à poursuivre l'exploitation de la gravière afin de répondre à la demande locale en matériaux et de permettre l'aménagement d'un espace de loisirs nature (parc pédagogique et de découverte) pour rendre cohérent le plan d'eau de promenade et de pêche, les deux plans d'eau à vocation ornithologique et la réserve naturelle des Ramières.

Le projet de renouvellement et d'extension vise ainsi à apporter une plus-value écologique au site, en favorisant la biodiversité et les services écosystémiques, tout en tenant compte des enjeux écologiques et des contraintes réglementaires.



Le projet en quelques points

Surface du périmètre sollicité : 11,79 ha en renouvellement et 1,16 ha en extension.

Durée : 12 années dont 10 années pour l'extraction et 2 années pour la finalisation de la remise en état.

Activités principales :

- Décapage et stockage temporaire de la découverte des terrains sollicités en extension ;
- Extraction des matériaux par campagnes;
- Traitement des matériaux puis évacuation de la production par voie routière;
- Terrassements et comblement des plans d'eau;
- Remise en état coordonnée.

Quantités extraites :

- 100 000 t/an de gisement au maximum;
- 5 800 m³ de terres de découverte.

La société DELMONICO DOREL CARRIERES

Le groupe DELMONICO DOREL approvisionne le marché local en matériaux pour les chantiers du bâtiment et des travaux publics.

Depuis plus d'un siècle, DELMONICO DOREL a grandi, pour devenir un acteur local majeur. Profondément ancré dans le tissu économique et social de la région, l'entreprise familiale compte plus de 30 sites sur le territoire et près de 400 collaborateurs.

Les savoir-faire historiques se sont enrichis, pour une maîtrise complète de la chaîne :



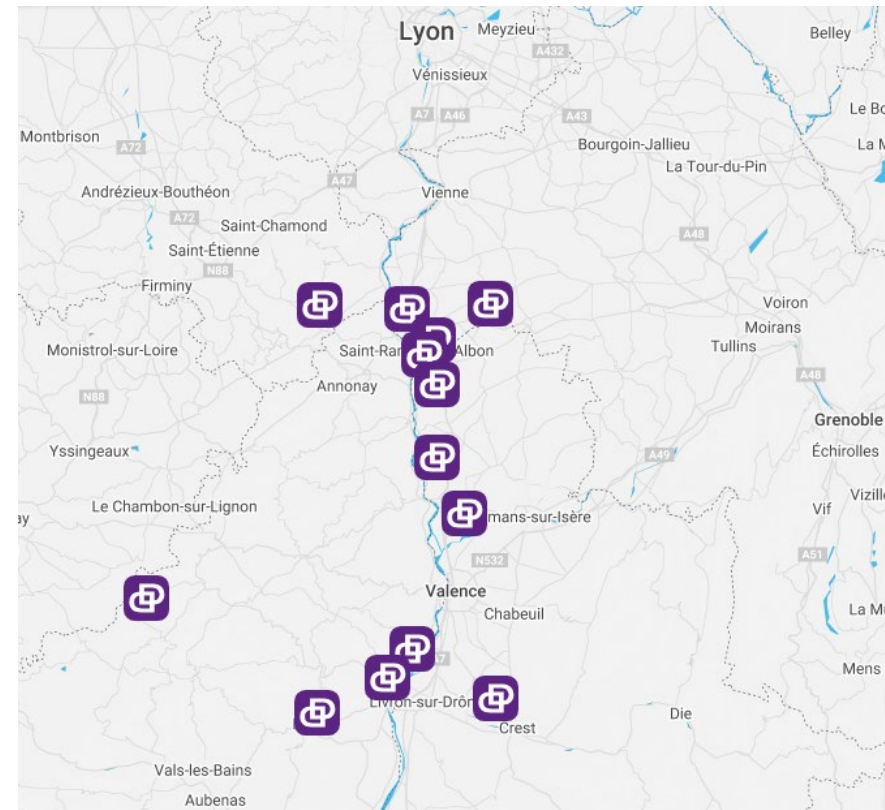
Production de matériaux
(extraction, transformation,
fabrication),



Distribution via les magasins
GEDIMAT et une logistique
multimodale,



Valorisation des déchets: collecte
et tri des déchets d'activité
économique pour revalorisation.

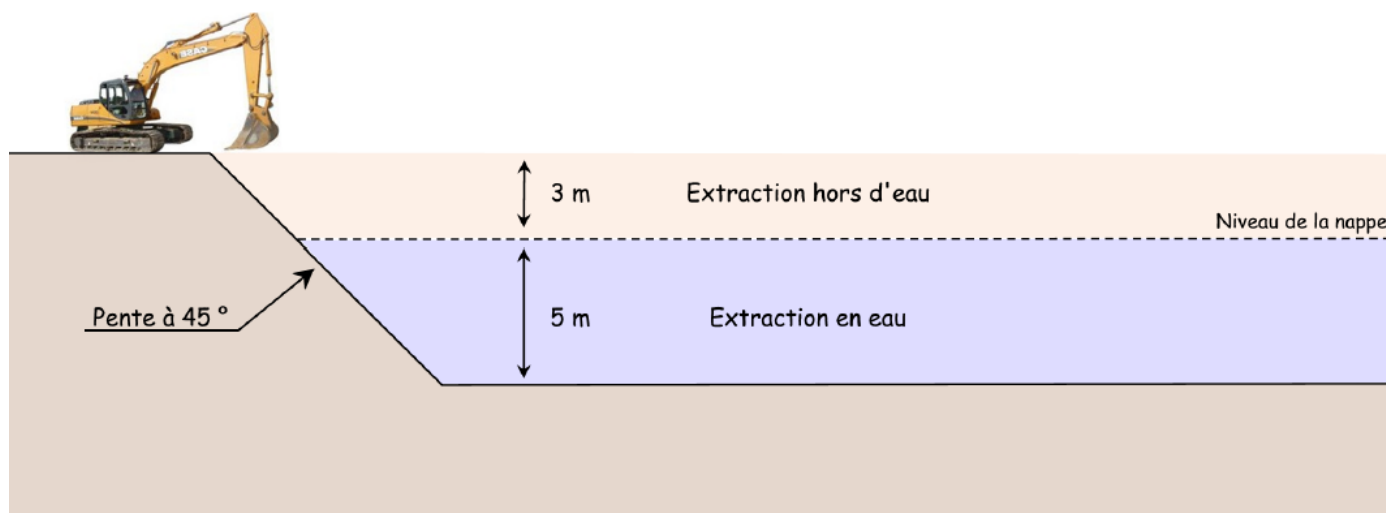


Le Projet

L'objectif de l'exploitant est de terminer l'exploitation du gisement, d'étendre le périmètre afin de rendre le projet économiquement viable et de finaliser la remise en état prévue dans le cadre de l'autorisation actuelle, en concertation avec les collectivités et la réserve naturelle des Ramières.

Le projet de renouvellement et d'extension vise ainsi à apporter une plus-value écologique au site, en favorisant la biodiversité et les services écosystémiques, tout en tenant compte des enjeux écologiques et des contraintes réglementaires.

Les travaux d'extraction seront réalisés en eau, à l'aide d'une pelle hydraulique à bras long. Les matériaux extraits seront disposés en tas en bordure de la zone en cours d'extraction pour ressuyage. Ils seront ensuite repris par la chargeuse pour traitement dans les installations.

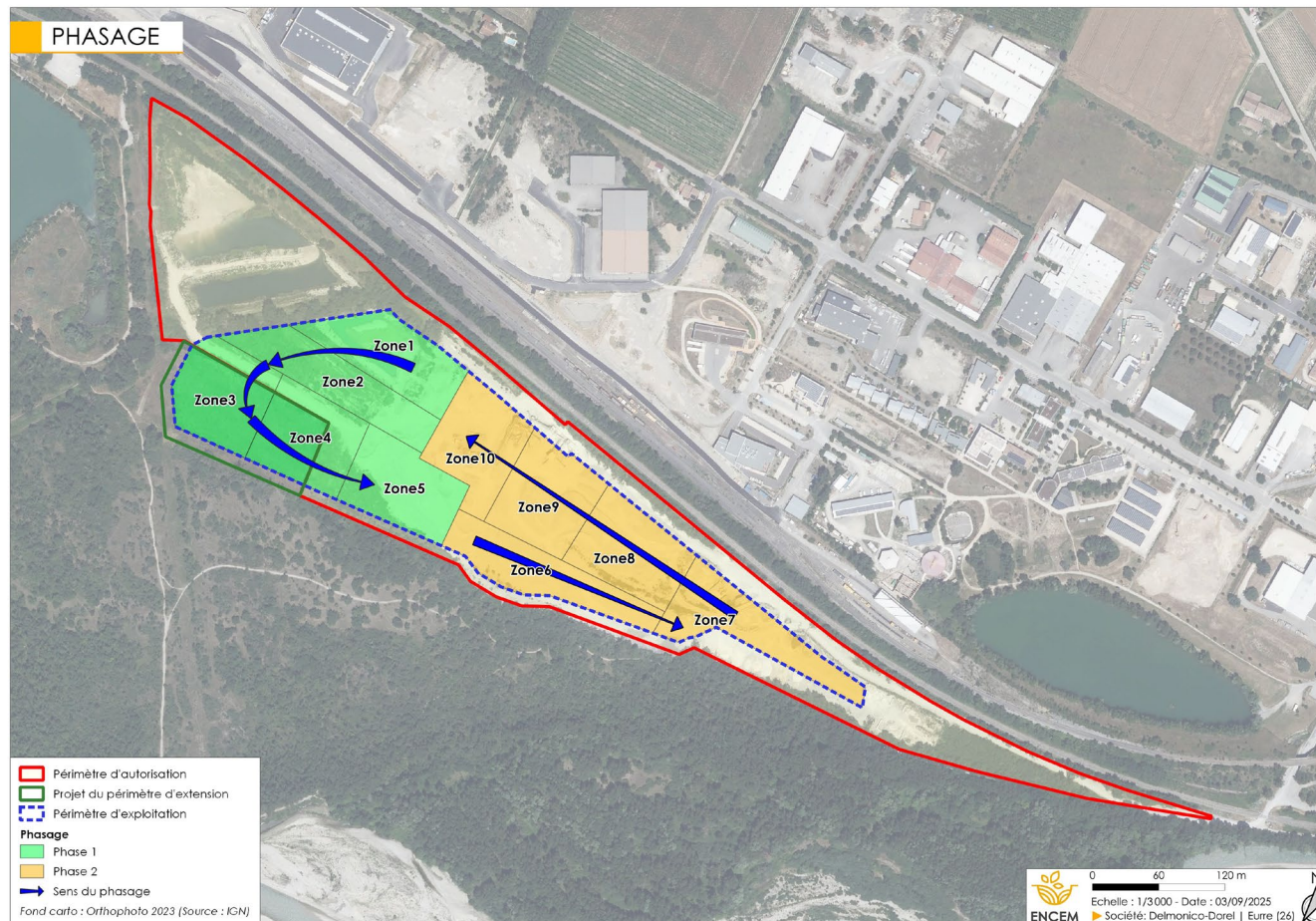


Comme pour le site déjà autorisé, l'extraction sera réalisée par campagnes de 2 à 4 mois en période de moyennes et basses eaux (de mai à octobre environ).

Le Projet

La durée demandée par la société pour l'exploitation de la sablière est de 12 ans qui permettront :

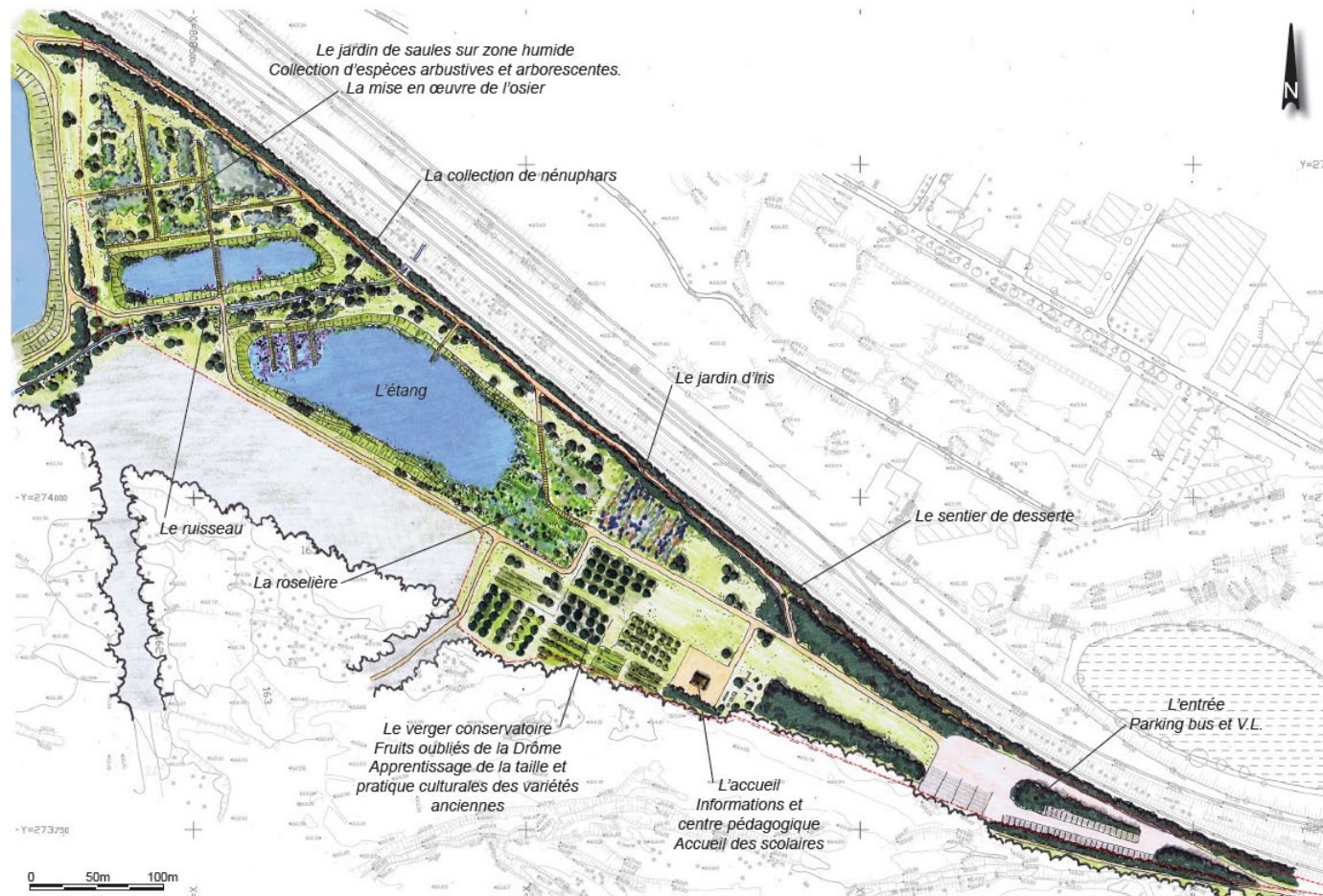
- Pendant 10 ans, de mener l'extraction et une partie de la remise en état coordonnée (notamment du périmètre en renouvellement) ;
- Pendant 2 années supplémentaires, de finaliser la remise en état.



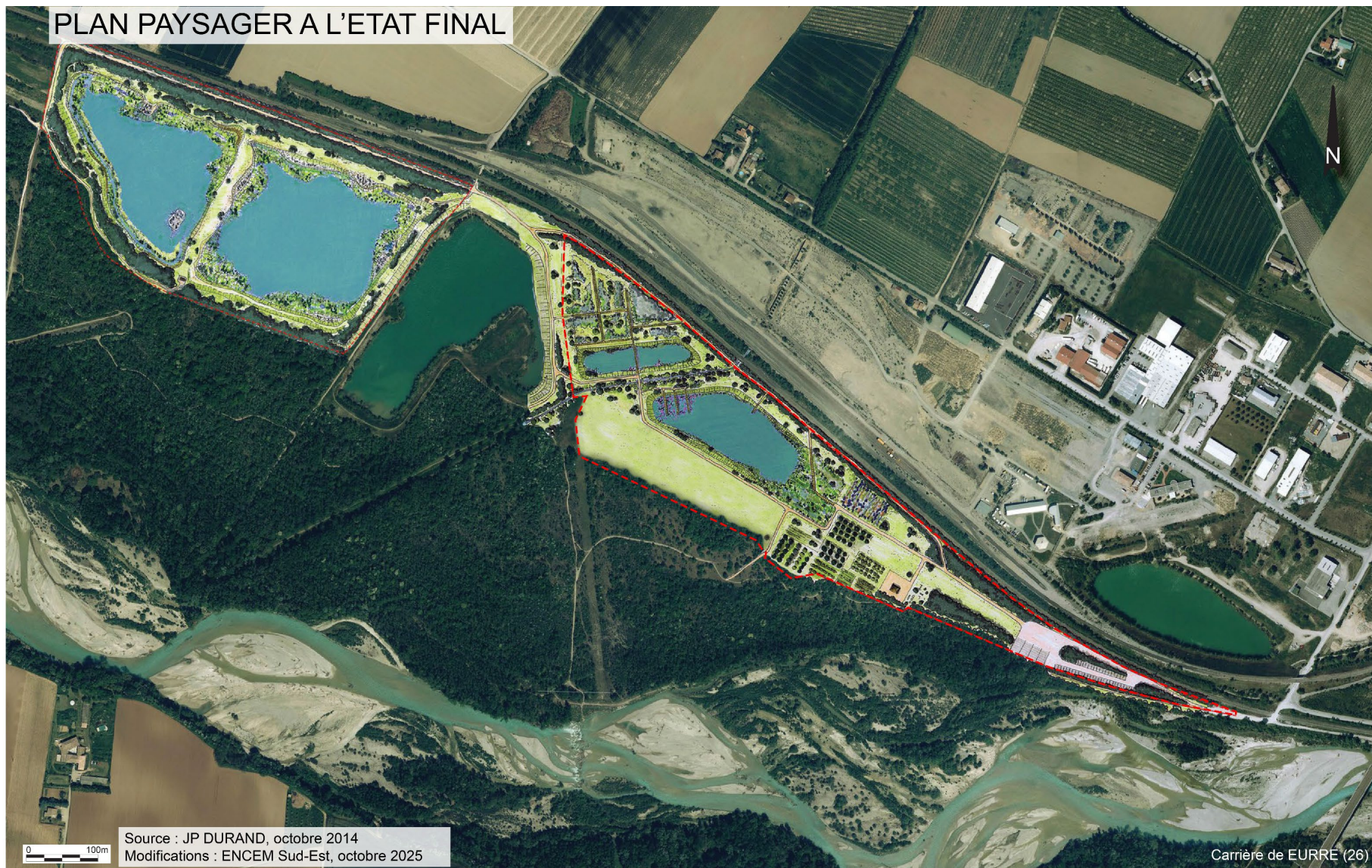
La remise en état

Objectifs de la remise en état

- Maintenus par rapport à la précédente autorisation pour la partie en renouvellement;
- Remise en état agricole pour la partie en extension.



La remise en état



Contexte réglementaire

Contexte réglementaire s'appliquant au présent projet :

- **Le Code de l'environnement, et notamment :**

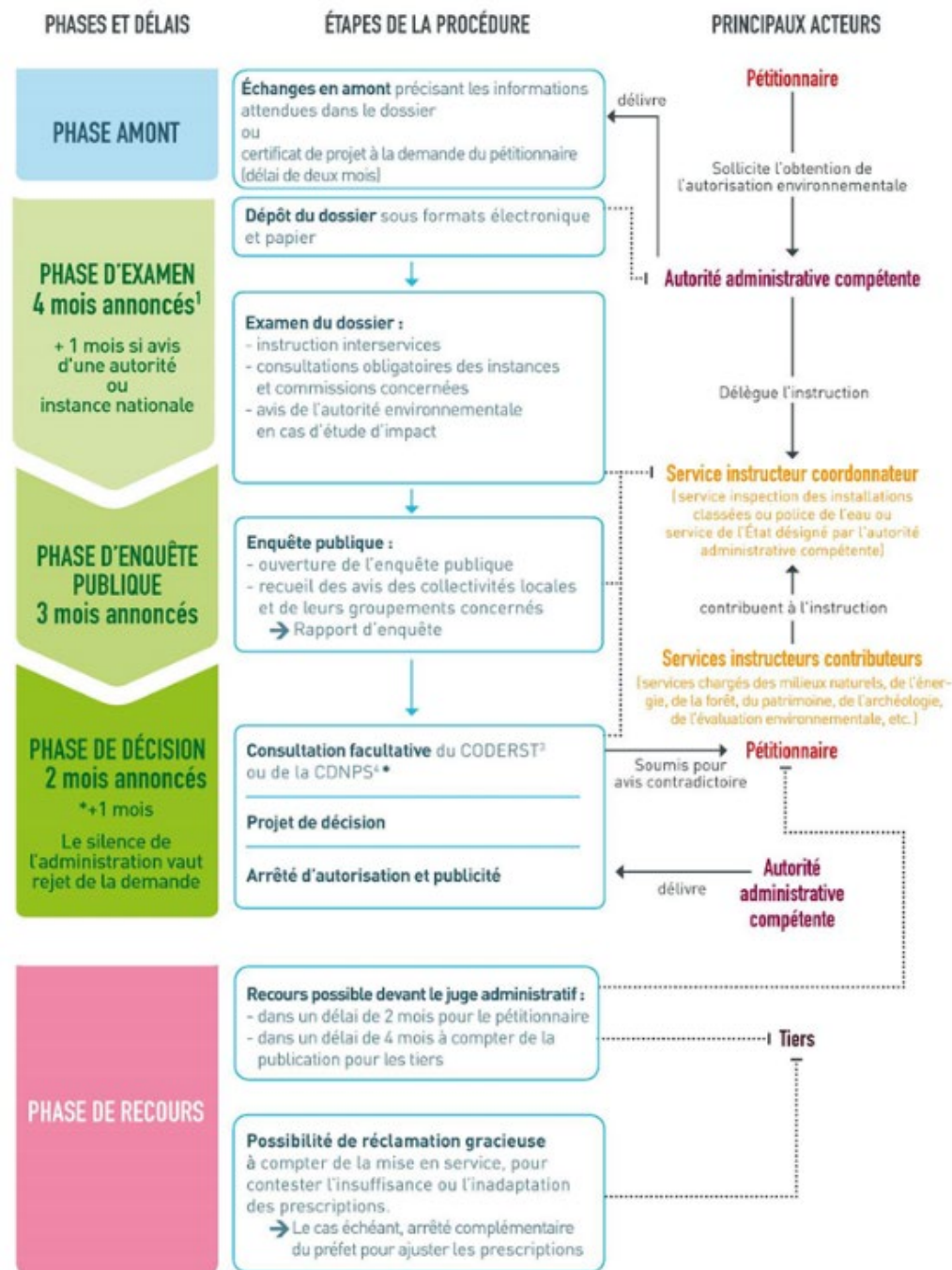
- Les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants de ce code, relatifs à l'enquête publique ;
- Les articles L.181-1 et suivants et R.181-1 et suivants de ce code, relatifs à l'autorisation environnementale ;
- Les articles L.511-1 et suivants et R.511-1 et suivants, relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Les articles L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants de ce code, relatifs aux Installations, Ouvrages, Travaux, Activités et à la loi sur l'eau ;
- Les articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants de ce code, relatifs à l'évaluation environnementale ;
- Les articles L.411-1 et suivants et R.411-1 et suivants de ce code, relatifs aux espèces et habitats protégés.

Les procédures concernées par l'autorisation environnementale sollicitée sont les suivantes :

- Procédure d'autorisation au titre des **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)** concernant :
 - La demande de renouvellement et d'extension de l'exploitation d'une gravière (rubrique **2510-1**) sur une surface globale de 12,95 ha dont 1,16 ha en extension (7,2 ha en extraction).
- Procédure d'autorisation et de déclaration au titre des **Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA)** dits « loi sur l'eau » concernant :
 - La présence de plans d'eau d'une surface totale de l'ordre de 2,3 ha (rubrique **3.2.3.0 - Déclaration**) ;
 - La présence de 6 piézomètres de suivi en amont et en aval du site (rubrique **1.1.1.0 - Déclaration**) ;

► **Projet soumis à une étude d'impact.**

Procédure d'instruction: étapes et acteurs



Pour aller plus loin

Les pièces fournies dans le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale sont les suivantes :

- ❑ Localiser le projet et vue d'ensemble
→ **Description du projet, plan de localisation et plan d'ensemble**
- ❑ Trouver des éléments graphiques utiles à la compréhension du projet
→ **Éléments graphiques et différentes pièces**
- ❑ Quels sont les secteurs exploités ? Les surfaces ?
→ **Maîtrise foncière**
- ❑ Quels sont les impacts du projet sur l'environnement et les mesures prévues pour les éviter, les réduire et les compenser ?
→ **Étude d'impact et son résumé non technique, demande de dérogation au titre des espèces et habitats d'espèces protégés et éléments relatifs au défrichement**
- ❑ Quelles sont les ressources valorisées sur le site ? Comment les extrait-on, les traite-t-on ? À quoi servent-elles ?
→ **Description du projet**
- ❑ Découvrir l'entreprise GDFC
→ **Capacités techniques et financières**
- ❑ Quels sont les risques auxquels le projet peut exposer ?
→ **Étude de dangers**
- ❑ En cas de défaillance de la société, le site sera remis en état grâce à la constitution de garanties financières. Comment sont-elles calculées ?
→ **Garanties financières**
- ❑ Est-ce que le projet se situe au droit de sols pollués ?
→ **État de pollution des sols**
- ❑ Voir l'avis du maire sur les conditions de remise en état
→ **Avis du maire**
- ❑ Comment sont gérés les déchets issus de l'extraction
→ **Plan de Gestion des Déchets d'Extraction (PGDE)**

